

Nord : menaces de suppression du RSA pour les réfractaires à l'emploi

PAR LAURENT DECOTTE
ldecotte@lavoixdunord.fr



Le sujet est d'autant plus sensible dans le Nord où 14 % des foyers ne vivent que du RSA contre 7 % au plan national.
photo archives max roseureau

Le Département du Nord demande à 45 000 allocataires du RSA, non inscrits à Pôle emploi alors qu'ils devraient l'être, d'au moins donner « signe de vie » sous peine de sanctions. Première étape d'un durcissement.

NORD.

Sur 108 000 allocataires du « RSA socle » dans le Nord, un tiers, trop éloigné de l'emploi, fait l'objet d'un suivi social et 75 000 sont censés être suivis par Pôle emploi. Or, 45 000 ne sont pas inscrits alors que c'est une obligation. Le Département veut y mettre un terme et pour ce faire leur enverra à tous un courrier d'ici à fin novembre. Ils ont dans un premier temps obligation de donner

signe de vie sous peine de sanctions. Celles-ci sont graduées, d'une baisse de 100 € (pour une non-réponse dans les deux mois) à la radiation.

Jean-René Lecerf se défend de toute chasse aux allocataires et pointe plusieurs profils susceptibles d'être concernés : « *Les fraudeurs. Mais ils sont une extrême minorité.* » Autre cas de figure : « *Beaucoup ont certainement été orientés vers Pôle emploi par erreur et auraient dû bénéficier d'un suivi social par le Département pour régler en amont des problèmes de santé ou de logement.* » D'autres, encore, « *relèvent davantage de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)* ». Et de souligner que beaucoup pourront tout simplement expliquer qu'ils ont eu un souci familial, qu'ils viennent d'avoir un enfant... Mais qu'ils vont reprendre une recherche d'emploi.

Parmi les 5 000 premiers bénéficiaires à avoir été contactés fin avril – les allocataires plus inscrits à Pôle emploi depuis le plus longtemps –, seul 2 400 ont répondu. La première sanction (– 100 euros) devrait tomber bientôt. « *Si Monsieur Lecerf joue à ce jeu-là parce que ses caisses sont vides, il va s'en mordre les doigts* », prévient Serge Havet, de l'association AC ! Métropole. « *Les gens vont devenir fous. Il va y avoir des incidents.* » Et de poursuivre : « *Le problème, c'est qu'il n'y a pas d'emplois et que Pôle emploi n'a pas les moyens de suivre tout le monde. Beaucoup passent par des sites comme Le Bon Coin.* »

« *On a le droit d'utiliser Le Bon Coin, mais l'inscription à Pôle emploi est une obligation légale* », rétorque M. Lecerf. Et de prévenir qu'il prévoit d'aller plus loin : « *L'inscription dans un premier temps. Mais on ne s'en contentera pas dans la durée. Si l'allocataire du RSA est en capacité de travailler et refuse les emplois correspondant à ses compétences et à son domicile, il s'exposera à la baisse de l'allocation, jusqu'à la radiation.* »

Dans le courrier qu'il adresse, le Département précise que la loi stipule que « *les allocataires du RSA sont tenus de rechercher un emploi ou d'entreprendre les actions nécessaires à leur insertion sociale* ».

Si Monsieur Lecerf joue à ce jeu-là parce que ses caisses sont vides, il va s'en mordre les doigts. SERGE HAVET (AC! MÉTROPOLE)

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)